



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n° 2025D47

Le Conseil d'administration, convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 4 juin 2025 à 19h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaients présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Excusée</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Excusé, pouvoir à Guy PLISSONNEAU</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Autorisation donnée au Président pour la signature du CPOM

Le Président indique tout d'abord aux membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) que la Convention Tripartite Pluriannuelle (CTP) entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental (CD) de Vendée et les EHPADs Les Glycines à Falleron, Le Colombier à Saint Etienne du Bois et Saint Pierre à Saint Etienne du Bois est arrivée à échéance.

Il précise que des réflexions ont été engagées depuis le début de l'année 2024 afin de conclure un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le Conseil d'Administration est donc sollicité pour autoriser Monsieur le Président du CIAS à prendre l'ensemble des décisions et signer l'ensemble des documents relatifs à la contractualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui liera l'ARS, le Conseil Départemental de Vendée et le CIAS Vie et Boulogne (pour les EHPADs Les Glycines à Falleron, Le Colombier à Saint Etienne du Bois et Saint Pierre à Saint Etienne du Bois).

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions relatifs à la contractualisation du CPOM
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

.....

Pour copie conforme au registre
Le 5 juin deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 30 juin.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

